



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES
INSCRIPTION AU 15^{ème} CONCOURS
DES PLUS BELLES VITRINES DE NOËL



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES
INSCRIPTION AU 15^{ème} CONCOURS
DES PLUS BELLES VITRINES DE NOËL

PARTIE A REMETTRE AU SERVICE

ACCUEIL DE LA MAIRIE

ENSEIGNE :

.....

NOM :

PRENOM :

N°de SIRET ou SIREN :.....

ADRESSE COMPLETE :

.....

TELEPHONE :

Date de la remise de l'inscription :

Signature du candidat :

Tampon Mairie :



PARTIE A CONSERVER

DATE D'INSCRIPTION :

TAMPON MAIRIE (accueil):

REGLEMENT DU CONCOURS DES PLUS BELLES VITRINES DE NOËL

Article 1 : Inscriptions

Les formulaires d'inscription sont à retirer auprès du Service Accueil à l'Hôtel de Ville.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au **1^{er} décembre 2018**.

Article 2 : Désignation des gagnants

Le jury effectuera 1 passage à partir du week-end de la St-Nicolas jusqu'à début janvier pour noter les participants **entre 17h30 et 23h30 (si la vitrine n'est pas éclairée le jury ne pourra pas noter la réalisation)**.

Article 3 : Attribution des prix

Les 3 premiers lauréats se verront attribuer des chèques cadeaux CAD'UDAC (Union des Artisans et des Commerçants) de valeur suivante :

- **220 € pour le premier**
- **150 € pour le deuxième**

- **70 € pour le troisième**

Les deux années suivantes, les gagnants de ces prix seront classés dans la catégorie hors concours.

La deuxième année, le 1^{er} prix de chaque catégorie pourra, s'il le souhaite, faire partie du jury.

La troisième année, ils pourront de nouveau concourir.

Article 4 : Modalité de participation

Tout participant à ce concours s'engage à accepter et respecter ce règlement.



